

Communication aux établissements pivots sur les demandes de dépannage en urgence de dispositifs médicaux via e-Dispostock

25/03/2021

Chères Pharmaciennes, chers Pharmaciens,

Le processus de remontée hebdomadaire des stocks des dispositifs médicaux (DM) via la plateforme e-Dispostock a démarré il y a un mois.

Tout d'abord, nous souhaitons vous remercier pour le temps et l'énergie que vous avez investis dans ce processus et pour vos retours, qui nous ont bien souvent permis de comprendre les causes des écarts de stocks. Après une phase de démarrage, nous sommes désormais arrivés à une phase de stabilisation du processus.

Au travers de ce processus et de nos échanges, vous nous avez adressé un certain nombre de retours terrains que vous nous avez tous pris en compte.

Dans une optique d'amélioration continue de ce processus, nous avons travaillé sur une nouvelle version de la plateforme e-Dispostock qui intègrera plusieurs évolutions et nouveautés :

1. Evolutions concernant la remontée hebdomadaire des stocks de dispositifs médicaux

Deux évolutions de la plateforme viennent améliorer l'étape de **déclaration des stocks** :

- Ajout d'infobulles détaillant la liste des dispositifs médicaux à remonter dans chaque famille de DM → Une infobulle apparaît lorsque le pointeur de la souris se place sur une famille de DM
- Correction de la limite de déclaration des stocks supérieurs à 100000 unités → La nouvelle limite de stock par famille de DM est désormais fixée à 1000000 d'unités

2. Ajout de la fonctionnalité de demande de dépannage en urgence de dispositifs médicaux

Cette nouvelle fonctionnalité permet au PUI des établissements pivots de transmettre à Santé publique France (SpF) une demande de livraison en urgence de dispositifs médicaux.

L'objectif est de permettre aux établissements pivots d'absorber des événements exceptionnels et de faire face à des situations particulières sans entraîner des ruptures de stock de dispositifs médicaux au niveau local.

Pour rappel, SpF assure une dotation en dispositifs médicaux en quantité suffisante, basée sur le nombre de doses de vaccins disponibles à date et distribuées dans les semaines futures.

Les établissements pivots sont, à ce titre, approvisionner en DM toutes les deux semaines en moyenne, permettant d'assurer une **couverture de stocks de 2 à 4 semaines**. Ces demandes de dépannage en urgence de dispositifs médicaux devront restées **exceptionnelles, proportionnées et justifiées** et seront validées par SpF, si et seulement si, la situation le justifie.

L'ensemble de la documentation associée aux deux fonctionnalités liées aux dispositifs médicaux sur e-Dispostock sera disponible directement sur la plateforme, à savoir :

1. Remontée hebdomadaire des stocks de dispositifs médicaux

- La FAQ « *Remontée hebdomadaire des stocks de DM* » qui fixe le cadre et formalise le processus de remontée des stocks
- Le guide utilisateur « *Remontée hebdomadaire des stocks de DM* » qui détaille pas à pas la marche à suivre pour effectuer une déclaration de stocks

2. Demande de dépannage en urgence de dispositifs médicaux

- La FAQ « *Demande de DM en urgence* » qui fixe le cadre et formalise le processus de demande en urgence
- Le guide utilisateur « *Demande de DM en urgence* » qui détaille pas à pas la marche à suivre pour effectuer une demande de dépannage en urgence

La nouvelle version de la plateforme e-Dispostock intégrant ces nouveautés sera **disponible dès Lundi 29/03**.

L'accès à la plateforme ne change pas et reste accessible directement via le lien : [Dispostock \(sante.fr\)](https://sante.fr).

Enfin, l'équipe dispositifs médicaux de la cellule logistique de SpF fait, au quotidien, tout son possible pour assurer une couverture de stocks de DM suffisante pour l'ensemble des établissements pivots et continuera de faire son maximum pour assurer, dans les meilleurs délais, la livraison en urgence de dispositifs médicaux lorsque la situation le justifie.

Bien cordialement